



AVANT-PROPOS

PayCert est un prestataire de services de certification qui apporte une contribution essentielle pour sécuriser les flux financiers bancaires utilisant les moyens de paiement par cartes bancaires ainsi que des produits et systèmes réalisant des transactions électroniques sécurisées.

La présente charte de d'éthique a été élaborée pour définir et faire connaître les principes d'éthique que PayCert entend respecter dans l'exécution de sa mission.

Ceux-ci peuvent être déclinés selon 3 axes principaux : le personnel, les clients et les partenaires.

1 PERSONNEL ET FONCTIONNEMENT INTERNE

Notre personnel est recruté avec le niveau de compétence et de formation lui permettant de réaliser sa mission et se verra proposer les formations nécessaires à son intervention sur un périmètre de certification élargi. Nous entendons aller au-delà de cet objectif puisque d'une manière générale nous prônons la formation permanente non seulement pour une augmentation d'efficacité mais aussi pour l'évolution des compétences et l'épanouissement de nos collaborateurs

Nous sommes persuadés que notre personnel, ses compétences et sa motivation sont les bases de notre structure. C'est pourquoi nous prônons un épanouissement des personnes au sein de la société, soit des postes et des responsabilités correspondant aux compétences et aux capacités, une ambiance de travail agréable, des horaires adaptés. Nous prônons un fonctionnement interne basé sur un fonctionnement participatif qui responsabilise le personnel et lui permet également de participer au développement de nos activités.

2 LA RELATION AVEC NOS CLIENTS

Les relations avec nos clients les industriels développant des produits et solutions destinés à être certifiés sont basées sur :

2.1 L'IMPARTIALITÉ

Nos activités de certifications sont menées en toute impartialité. Pour cela et afin d'éviter d'éventuels conflits d'intérêt, nous nous interdisons toute participation dans la conception, la fabrication, l'installation, la distribution, l'entretien, la maintenance ou le service après-vente de produits certifiés ou destinés à être certifiés par PayCert. De la même manière nous ne proposons ni ne fournissons d'activités de conseil à nos clients industriels développant des produits et solutions destinés à être certifiés.

Lors de l'évaluation ou de la certification auquel il doit être associé, le personnel impliqué dans le processus de certification s'engage à déclarer, à la direction, toute association passée et/ou actuelle de sa part ou de la part de PayCert avec :

- un fournisseur ou un concepteur de produits, ou
- un prestataire ou un développeur de services, ou
- un opérateur ou un développeur de processus



2.2 L'INTEGRITE ET L'INDEPENDANCE

L'intégrité des responsables et du personnel de PayCert ne peut souffrir d'aucune concession. Non seulement PayCert en tant qu'organisme de certification mais aussi ses responsables et son personnel doivent respecter une indépendance totale vis à vis des industriels et autres acteurs du secteur. En particulier nos décisions en matière de certification sont prises en toute indépendance vis-à-vis de nos actionnaires ou administrateurs.

De plus, le personnel de PayCert s'engage à révéler, à la direction, toute situation dont il a connaissance qui peut le confronter ou confronter l'organisme de certification à un conflit d'intérêts

2.3 L'EQUILIBRE CONTRACTUEL

Notre activité de certification est régulée par une relation contractuelle qui permet d'éviter tout abus de droit de PayCert et évite de créer une position dominante dans notre activité de certificateur.

2.4 LA QUALITE ET PROFESSIONNALISME

La certification des produits étant une garantie de conformité et d'interopérabilité pour les processeurs de services de paiement, opérateurs et schémas de paiement, la crédibilité du travail de PayCert, en tant qu'organisme de certification est essentielle pour le développement de ce secteur d'activité. Nous ne pouvons donc faire aucune concession à la qualité et au professionnalisme de notre travail.

2.5 UNE TARIFICATION EQUILIBREE

L'organisme de certification PayCert doit être rémunéré suffisamment pour pouvoir développer et améliorer son système de certification, mais il ne doit pas profiter d'une éventuelle position d'oligopole pour demander des prix excessifs.

2.6 LA PROTECTION DE L'INFORMATION ET LA TRANSPARENCE

La protection des données de nos clients est assurée par notre maîtrise du stockage et du transport de toute information sensible liée aux dossiers de certification des industriels.

Au-delà du fait que PayCert est tenu à la confidentialité de ces dossiers, l'information sur nos systèmes de certification et la transparence de nos modes de prises de décision ainsi que la publicité des décisions de certification sur notre site internet font partie de nos principes de fonctionnement intrinsèques.



3 RELATIONS AVEC NOS PARTENAIRES

Ces relations trouvent leur expression au sein de notre Comité de Certification qui permet de réunir nos partenaires afin d'échanger sur notre activité.

3.1 VIS A VIS DE L'INDUSTRIE ET DES LABORATOIRES

Les laboratoires d'évaluations ou des groupements d'industriels développant des produits et solutions destinés à être certifiés sont des partenaires importants. Il est important pour nous de pouvoir compter en permanence sur un retour d'expérience de nos partenaires afin de mesurer la satisfaction de nos clients prévenir d'éventuels dysfonctionnements de notre processus de certification.

3.2 VIS A VIS DES OPERATEURS, DES SCHEMAS DE PAIEMENT ET DES SPECIFICATEURS

Vis à vis des opérateurs, schémas de paiement, des organismes de standardisation et du secteur en général nous voulons :

- Etre des partenaires pour un développement équilibré,.
- Etre des partenaires actifs pour l'évolution et l'amélioration des standards et spécifications du marché et des systèmes de certification,
- Etre des partenaires proactifs pour l'amélioration permanente de la qualité et de la sécurité dans les laboratoires d'évaluation,
- Participer aux programmes de formation et de vulgarisation